



COMITÉ JURIDIQUE — 34^e SESSION

(Montréal, 9 – 17 septembre 2009)

Point 4 : Rapport sur les travaux réalisés pendant la session

PROJET DE RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA 34^e SESSION DU COMITÉ JURIDIQUE

1. Le texte ci-joint constitue le projet de rapport du Comité juridique sur l'organisation de la réunion.
2. Les parties du projet de rapport du Comité juridique qui seront publiées ultérieurement seront des subdivisions de la note LC/34WP/4.

1. Lieu et durée

1.1 La 34^e session du Comité juridique s'est tenue à Montréal du 9 au 17 septembre 2009, sous la présidence de M. Michael Jennison (États-Unis), Président par intérim du Comité juridique.

2. Allocution d'ouverture

2.1 **Le Président par intérim du Comité juridique** déclare la session ouverte. **Le Président du Conseil**, M. Roberto Kobeh González, souhaite la bienvenue à tous les délégués et observateurs. Il évoque les réalisations remarquables du Comité juridique dans l'élaboration et la codification du droit aérien international. Il signale en particulier que, dans le domaine de la sûreté de l'aviation, les efforts de pionnier de l'OACI ont produit cinq instruments internationaux qui sont presque tous acceptés universellement et qui ont servi de précédents utiles à l'établissement d'autres conventions dans le système des Nations Unies.

2.2 Le Président rappelle par ailleurs que l'Assemblée de l'OACI a donné suite immédiatement aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 en adoptant la Résolution A33-1 et en chargeant le Conseil et le Secrétaire général de se consacrer aux menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile et, entre autres, de déterminer si les conventions existantes relatives à la sûreté de l'aviation sont adéquates. Donnant suite à la résolution, le Secrétariat s'est penché sur les mesures juridiques permettant de répondre aux menaces nouvelles et émergentes. Le groupe d'étude du Secrétariat a conclu que, dans bien des cas, les conventions en vigueur pourraient être modernisées ou amendées pour couvrir ces menaces. En mars 2007, le Conseil a donc invité le Comité juridique à établir un sous-comité spécial chargé de préparer un ou plusieurs projets d'instrument pour couvrir les menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile. Après deux réunions, le Sous-Comité a élaboré deux projets de protocole portant amendement de la Convention de Montréal de 1971 et de la Convention de La Haye de 1970, respectivement.

2.3 Le Président profite de l'occasion pour remercier le rapporteur, M^{me} Julie Atwell (Australie). Il félicite aussi M. Terry Olson (France), qui a pris la présidence du Sous-Comité. Il constate avec plaisir que, dans de nombreux domaines, le Sous-Comité a abouti à ses conclusions par consensus, quoique certaines questions aient fait l'objet de délibérations supplémentaires au sein du Comité juridique, telles que la criminalisation du transport de substances biologiques, chimiques et nucléaires. Le Président place de grands espoirs dans les tâches du Comité juridique et a pleine confiance dans le succès de ses travaux. Si les projets d'instrument préparés par le Comité sont jugés suffisamment mûrs, la prochaine étape serait que le Conseil convoque une conférence diplomatique pour mettre la touche finale aux textes et les adopter.

2.4 Le Président du Comité remercie le Président du Conseil pour ses aimables paroles. Il ne doute pas qu'il continuera d'avoir la coopération de tous les participants à la session pour produire deux projets d'instrument ratifiables. Il souligne la nécessité urgente d'amender les conventions existantes pour répondre aux menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile.

3. Ordre du jour et organisation des travaux

3.1 Le Comité ajoute le nouveau point « Questions diverses » à l'ordre du jour provisoire présenté dans la note LC/34-WP/1. L'ordre du jour adopté de la session est reproduit à la **Pièce jointe A** au présent rapport.

3.2 Les notes de travail examinées par le Comité sont présentées, dans l'ordre des points de l'ordre du jour, à la **Pièce jointe B** au présent rapport.

3.3 Les mesures prises par le Comité sur chaque point sont présentées séparément dans le rapport. Les éléments sont classés selon l'ordre numérique des points de l'ordre du jour examinés par le Comité.

4. Séances

4.1 Le Comité a tenu ... séances, toutes publiques.

4.2 M. D. Wibaux, Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI, a fait fonction de secrétaire du Comité. M. S.A.A. Espínola, Sous-Directeur des affaires juridiques, en était le sous-secrétaire, et M. J.V. Augustin, Conseiller juridique principal, de même que MM. B. Verhaegen, J. Huang et A. Jakob, Conseillers juridiques, et M^{me} M. Weinstein, Consultante juridique, les secrétaires adjoints. D'autres fonctionnaires de l'Organisation ont également assuré le secrétariat du Comité.

5. Représentants des États et des organisations internationales

5.1 [] représentants et observateurs de [soixante-deux] États contractants et [cinq] organisations internationales ont participé à cette session du Comité juridique. La liste des représentants et observateurs figure à la **Pièce jointe C** au présent rapport.

6. Procès-verbal

6.1 Le Comité a **décidé** qu'en application de la règle 45 de son Règlement intérieur, il n'est pas nécessaire d'établir le procès-verbal de la 34^e session.